

Budgets Primitifs 2026

Conseil municipal du 30 avril 2026



BUDGETS PRIMITIFS 2026

<i>Exprimé en euros</i>		BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE T.V.A.	BUDGET ANNEXE TRANSPORT
FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	14 053 666,60	300 177,62	19 900,00
	RECETTES	14 053 666,60	300 177,62	19 900,00
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	5 220 994,58	246 626,86	
	RESTES À RÉALISER	716 585,47	9 555,98	
	TOTAL DÉPENSES	5 937 580,05	256 182,84	
	RECETTES	5 395 376,53	256 182,84	
	RESTES À RÉALISER	542 203,52		
	TOTAL RECETTES	5 937 580,05	256 182,84	
TOTAL DES DÉPENSES		19 991 246,65	556 360,46	19 900,00
TOTAL DES RECETTES		19 991 246,65	556 360,46	19 900,00

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL 2026 PAR CHAPITRE
(y compris les restes à réaliser et l'affectation du résultat)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
011 - Charges à caractère général 3 704 497 €	002 - Résultat positif excédentaire 2025 772 689,60 €
012 - Charges de personnel 7 400 000 €	013 - Atténuations de charges 175 000 €
014 - Atténuations de produits 256 000 €	70 - Produits services 766 800 €
65 - Autres charges de gestion courante 1 932 316 €	73 (y compris 731) - Impôts et fiscalité 10 794 764 €
66 - Ch. Financières 195 600 €	74 - Dotations et participations 1 181 960 €
67 - Charges exceptionnelles 33 329 €	75 - Autres produits de g.courante 159 249 €
68 - Dotations aux dépréciations des actifs circulants 2 000 €	76 - Produits financiers 39 909 €
023 - Virement à la section d'investissement 69 924,60 €	77 - Produits exceptionnels 15 000 €
042 - Opérations d'ordre 460 000 €	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions 0 €
	042 - Opérations d'ordre (neutralisation des amortissements des subv chapitre 204) 148 295 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
001 - Résultat déficitaire 1 806 097,05 €	021 - Virement de la section de fonctionnement 69 924,60 €
040 - Opérations d'ordre (neutralisation des sub chapitre 204) 148 295 €	040 - Opérations d'ordre 460 000 €
13 - Subventions d'investissement 79 077 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) dont FCTVA 509 669,93 €
16 - Remboursement capital dette 680 187 €	1068 - Excédent capitalisé 1 980 479 €
20-204-21-23 - opérations réglementaires - AP/CP Dépenses d'équipement 3 106 428 €	13 - Subventions d'équipements 1 357 807 €
041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section 117 496 €	16 - Emprunts 900 000 €
Restes à réaliser de dépenses 13-20-21-23 et opérations réglementaires 716 585,47 €	041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section 117 496 €
	Restes à réaliser de recettes 13 -subventions d'investissement notifiées 542 203,52 €

BUDGET PRINCIPAL | BUDGET PRIMITIF 2026

FONCTIONNEMENT					
	BP 2026	Budget cumulé 2025		BP 2026	Budget cumulé 2025
DÉPENSES RÉELLES	13 523 742,00	13 523 403,32	RECETTES RÉELLES	13 132 682,00	14 006 539,87
011 Charges à caractère général	3 704 497,00	3 648 163,34	013 Atténuations de charges	175 000,00	250 000,00
012 Charges de personnel	7 400 000,00	7 479 354,93	70 Produits des services	766 800,00	785 620,82
014 Atténuations de produits	256 000,00	321 196,00	73 Impôts et taxes	7 129 232,00	7 200 000,00
65 Autres charges de gestion courante	1 932 316,00	1 850 873,00	731 Impositions directes	3 665 532,00	3 770 000,00
66 Charges financières	195 600,00	185 977,00	74 Dotations et participations	1 181 960,00	1 390 000,00
67 Charges spécifiques	33 329,00	10 000,00	75 Autres produits de gestion courante	159 249,00	407 568,00
68 Dotations aux provisions	2 000,00	27 839,05	76 Produits financiers	39 909,00	150 000,00
			77 Produits exceptionnels	15 000,00	43 351,05
			78 Reprises sur provisions		10 000,00
DÉPENSES D'ORDRE	529 924,60	2 855 306,92	RECETTES D'ORDRE	148 295,00	148 672,92
023 Virement à la section d'invest.	69 924,60	2 169 868,77			
042 Opérations d'ordre entre sections	460 000,00	685 438,15	042 Opérations d'ordre entre sections	148 295,00	148 672,92
			Excédent fonctionnement reporté	772 689,60	2 223 497,45
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	14 053 666,60	16 378 710,24	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 053 666,60	16 378 710,24
INVESTISSEMENT					
	BP 2026	Budget cumulé 2025		BP 2026	Budget cumulé 2025
DÉPENSES RÉELLES	3 865 692,00	7 267 395,00	RECETTES RÉELLES	5 290 159,45	6 660 155,77
Opérations financières	759 264,00	722 157,77		2 490 148,93	2 980 120,71
10226 Taxe aménagement			10222 FCTVA	506 871,93	400 000,00
1068 Reprise sur excédent M57			10226 Taxe d'aménagement	2 798,00	7 000,00
13 Subventions d'investissement	79 077,00	79 076,56	10251 Dons et legs		7 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	680 187,00	643 081,21	1068 Affectation du résultat	1 980 479,00	2 577 751,71
020 Dépenses imprévues			024 Produits des cessions d'immo.		-11 631,00
Opérations d'équipement	3 106 428,00	6 545 237,23	Recettes d'équipement	2 800 010,52	3 680 035,06
20 Immobilisations incorporelles	160 815,20	182 577,62	16 Emprunts et dettes assimilées	900 000,00	1 381 368,00
204 Subventions d'équipement versées	10 000,00	22 475,25	21 Immobilisations corporelles		0,00
21 Immobilisations corporelles	474 358,00	815 703,06	13 Subventions d'investissement reçues	100 000,00	2 284 709,40
23 Immobilisations en cours		6 720,00	9701 Opérations immobilières	130 438,50	0,00
27 Autres immobilisations financières	7 000,00	7 237,66	9702 Voiries	275 744,27	0,00
9701 Opérations immobilières	280 102,70	715 393,01	9703 Écoles	111 750,00	0,00
9702 Voirie	1 296 336,23	1 538 161,76	9704 Équipements sportifs		0,00
9703 Écoles	212 575,60	200 591,00	9706 Équipements culturels		0,00
9704 Équipements sportifs	58 000,00	142 100,00	9707 Bâtiments administratifs	24 270,75	0,00
9706 Équipements culturels	18 987,50	1 387,50	9908 Informatique		0,00
9707 Bâtiments administratifs	43 784,00	97 200,00	20009 Acquisitions foncières		0,00
9908 Informatique	57 277,97	51 472,00	20231 École Municipale de Musique	919 195,00	0,00
20009 Acquisitions foncières	207 190,80	194 146,96	20232 École Bourbonnais (A. Sylvestre)	338 612,00	0,00
20231 École Municipale de Musique	265 000,00	1 939 228,42	204 Subventions d'équipements		7 237,66
20232 École Bourbonnais (A. Sylvestre)	15 000,00	630 842,99	23 Immobilisations en cours		6 720,00
DÉPENSES D'ORDRE	265 791,00	272 887,92	RECETTES D'ORDRE	647 420,60	2 979 521,92
040 Opérations d'ordre entre sections	148 295,00	148 672,92	040 Opérations d'ordre entre sections	460 000,00	685 438,15
041 Opérations à l'intérieur de la section	117 496,00	124 215,00	041 Opérations à l'intérieur de la section	117 496,00	124 215,00
Déficit investissement reporté	1 806 097,05	2 099 394,77	Virement section de fonctionnement	69 924,60	2 169 868,77
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	5 937 580,05	9 639 677,69	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 937 580,05	9 639 677,69
TOTAL GÉNÉRAL	19 991 246,65	26 018 387,93		19 991 246,65	26 018 387,93

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions de dépenses 2026 ont été construites en tenant compte du réalisé 2025 et sont mesurées avec sincérité.

Elles ont fait l'objet d'une co-construction avec les services gestionnaires à partir d'une note de cadrage budgétaire fixant le principe de stabilité du budget du personnel et rappelant l'exigence d'une gestion rigoureuse avec un objectif de diminution des dépenses de fonctionnement.

La Loi de finances 2026 prive les collectivités locales de 2 milliards d'euros (baisse des moyens notamment des subventions d'investissement ou augmentation des charges). Le budget 2026 de la Commune continue donc à être impacté par les mesures nationales imposées aux collectivités.

- **Chapitre 011 / Charges à caractère général**

Les charges à caractère général sont présentées en stabilité par rapport à la prévision 2025. Malgré des hausses prévues dans certains secteurs, cette prévision poursuit et amplifie les efforts des services pour contenir les dépenses.

On peut notamment noter une diminution du coût de l'énergie, une hausse des coûts d'assurance, et des achats de petits équipements correspondant à des mesures nouvelles (+ 47 000 €).

- **Chapitre 012 / Charges de personnel, frais assimilés**

Les décisions gouvernementales prises depuis 2023 (augmentation de la valeur du point, ajout de 5 points d'indice supplémentaires, revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2026), continuent de peser sur le budget du personnel qui représentait 57,06 % des dépenses réelles en 2023 selon les données du RSU, 54,62 % en 2024 et qui devrait s'établir à 54,72 % en 2026.

La Municipalité poursuit une gestion de la masse salariale contenue, en favorisant les réorganisations de services, les mutualisations des postes, le remplacement non systématique des départs en retraite, dans le respect des lignes directrices de gestion votées en 2020.

Des protocoles d'accords de non-remplacement des agents en arrêt maladie, formation ou congés annuels ont été validés en instance paritaire avec l'instauration de 5 jours de carence pour tous les services à l'exception du service Restaurants scolaires/Entretien des locaux pour lequel un service dégradé a été mis en place.

La Municipalité a, depuis 2020, posé un cadre juridique et réglementaire au temps de travail spécifique de certaines fonctions (animateurs jeunesse, astreintes des services techniques...) et harmonisé les pratiques entre les services. Une Délibération sur le plafonnement des jours indemnisables dans le cadre du Compte Epargne Temps (CET) permet également de minimiser l'impact financier sur le chapitre 012.

Le chapitre est donc présenté en diminution tant vis-à-vis du prévisionnel 2025 (- 79 354,93 € soit - 1,06 %) que du réalisé 2025.

- **Chapitre 014 / Atténuations de produits**

Ce chapitre est en diminution de 20,30 % : la Ville n'est plus impactée cette année par le DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités), qui a été supprimé pour les Communes par le Parlement dans la Loi de finances 2026.

Le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) prélevé est prévu en stabilité sur le présent exercice.

- **Chapitre 65 / Autres charges de gestion courante**

Dans ce chapitre figurent les subventions de fonctionnement aux associations (hausse du 65748 - Subv.fonct.autres personnes droit privé) ; les subventions à verser aux budgets annexes pour permettre l'équilibre des budgets ; les attributions d'aides dans le cadre du fonds Montusès ; la contribution des eaux pluviales ; la dotation au CCAS de 310 000 € ; la participation au SDE (Syndicat départemental de l'énergie) et les indemnités des élus. Les frais de représentation du Maire sont maintenus à 0 comme les années passées.

Une couverture des risques des inscriptions en non-valeur a été prévue pour 10 000 €, et pour des créances irrécouvrables pour le même montant.

L'ensemble des différentes dépenses du chapitre 65 est proposé au budget 2026 pour un montant total de 1 932 316 €.

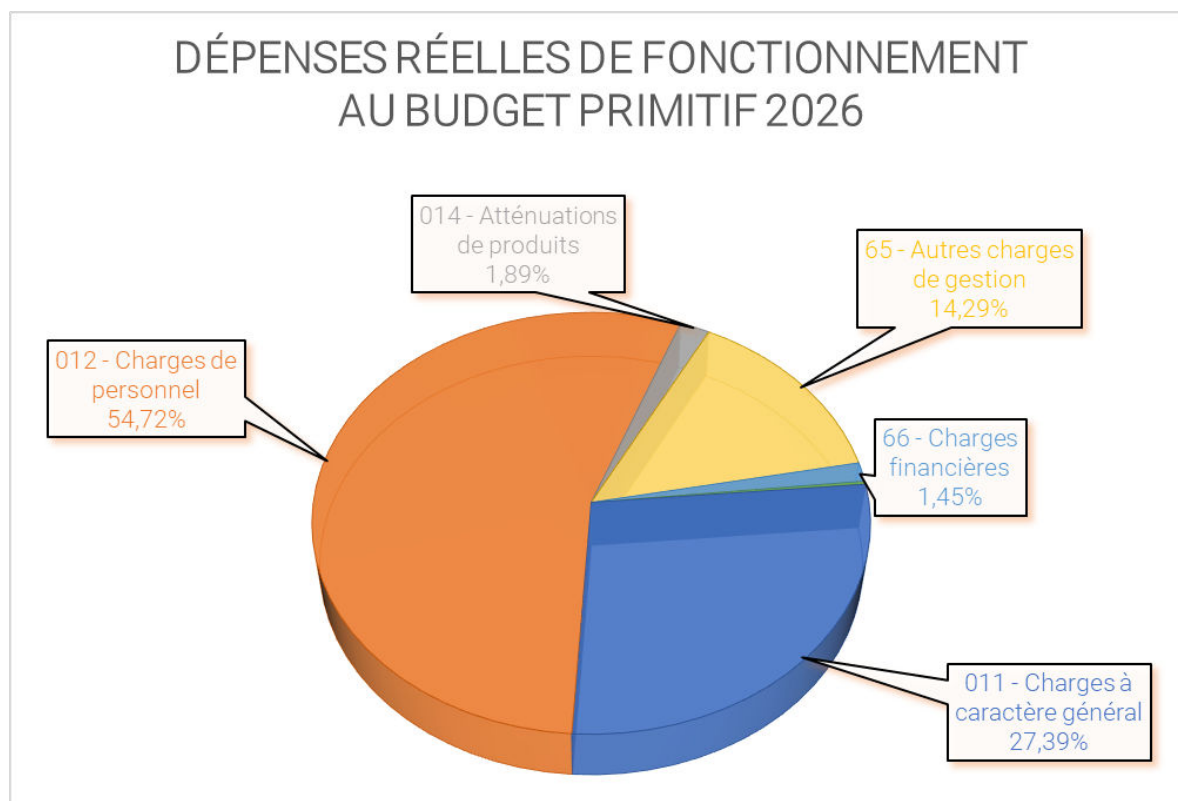
- **Chapitre 66 / Charges financières**

Ces charges restent stables (légère augmentation prévisionnelle suite aux derniers emprunts).

- **Chapitre 67 / Charges spécifiques**

Une provision à hauteur de 33 329 € est inscrite pour annuler des titres sur les exercices antérieurs.

L'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement est proposé au Budget primitif 2026 au montant de 13 523 742 €, c'est-à-dire à l'identique de la prévision 2025.



Les écritures d'ordre se composent :

- au chapitre 023 du virement à la section de d'investissement pour un montant de 69 924.60 €, qui trouve son pendant au chapitre 021 en recettes d'investissement ;
- au chapitre 042 : d'une opération de transfert entre sections pour un montant 460 000 € (dotation aux amortissements).

Le total des dépenses d'ordre de fonctionnement s'établit au montant de 529 924,60 €.

**Les dépenses de fonctionnement du Budget principal 2026
sont inscrites pour un montant de 14 053 666,60€.**

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- **Chapitre 013 / Atténuations de charges**

Ce chapitre comptabilise les remboursements liés aux absences de personnel (assurance, Sécurité sociale...).

- **Chapitre 70 / Produits des services, domaine et ventes**

Ce chapitre représente 5,84% des recettes réelles. Il comprend les activités et les services (Piscine, restauration scolaire, accueil périscolaire, droits de place...), mais également les redevances d'occupation, le réseau de chaleur, les charges locatives actualisées. Le montant prévisionnel des recettes du chapitre est de 766 800 €.

- **Chapitre 73 et 731 / Imposition**

Le coefficient de revalorisation des bases fiscales des locaux d'habitation est connu depuis la publication par l'INSEE de l'IPCH (Indice des prix à la consommation harmonisée) en novembre 2025 à + 0.8 %. Cependant la recette a été estimée de manière prudente.

Les taux d'imposition communaux resteront inchangés en 2026.

Au chapitre 73, les attributions de compensation sont inscrites au même montant qu'au budget précédent à 7 073 232 €.

- **Chapitre 74 / Dotations et participations**

La compensation par l'État des exonérations de taxes est inscrite pour 723 760 €.

Les fonds de concours pour la Pléiade et l'École Municipale de Musique, le soutien aux activités en faveur de la jeunesse sont réinscrits en 2026.

La Dotation de Solidarité Rurale est estimée à 117 200 € et le FCTVA fonctionnement à 55 000 €.

- **Chapitre 75 / Autres produits de gestion courante**

Ce chapitre regroupe essentiellement les revenus des immeubles, les divers produits de gestion courante ainsi que les ventes de matériels. L'ensemble des recettes du chapitre 75 est envisagé à 159 249 € pour l'année 2026.

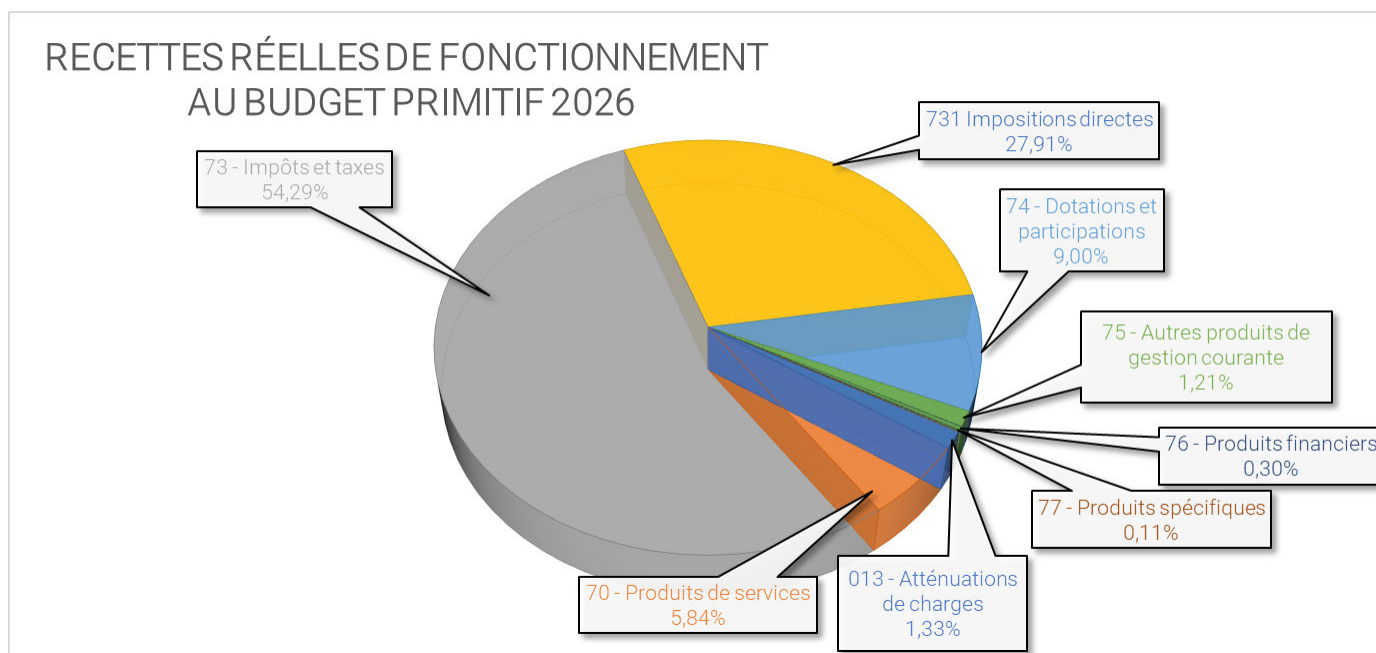
- **Chapitre 76 / Produits financiers**

Il est prévu le versement des recettes traditionnelles (12 000 € pour le fonds Montusès) et le reversement de produits financiers liés à l'emprunt (SWAP de la Piscine).

- **Chapitre 77 / Produits spécifiques**

Cette prévision correspond au produit estimé de la cession de matériels.

L'ensemble des recettes réelles de fonctionnement est présenté en 2026 pour un montant de 13 132 682 €.



Les écritures d'ordre se composent au chapitre 042 de la dotation de neutralisation aux amortissements des subventions pour un montant de 148 295 €.

Le résultat confirmé au Compte administratif 2025 et au Compte de gestion est de 2 753 168,60 €. Après couverture des besoins d'investissement de 1 806 097,05€ ; le report en fonctionnement est porté au compte 002 à 772 689,60 €.

Les recettes de fonctionnement du budget 2026 sont de 14 053 66,60 €.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- **Chapitre 16 / Emprunts et dettes assimilées**

Le remboursement du capital de la dette pour l'annuité s'élève à 680 187 €.

L'encours de la dette par habitant est de 1 077 € en 2026.

L'annuité de la dette est de 145,55 € par habitant en 2026.

L'encours de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement est de 48,09 %.

- **Dépenses d'équipement / Chapitres 20, 204, 21,23, opérations réglementaires et Autorisations de Programme - Crédits de Paiement**

Les dépenses d'équipement sont de 3 106 428 € avec les restes à réaliser.

Acquisitions foncières (200009) : Une enveloppe de 207 190,80 € est programmée pour les acquisitions, dont 71 000 € d'inscriptions nouvelles.

Opérations Immobilières (9701) : Une enveloppe de 280 102,70 € est inscrite. Il s'agit principalement d'une subvention d'équipement forfaitaire à EVOLEA de 150 000€, pour accompagner les opérations de rénovation du bailleur social.

La voirie (9702) : L'inscription s'établit à 1 296 336,23 €. Elle comprend notamment 540 000 € de travaux pour le réaménagement rue Bois Forêt, 170 000 € de travaux de réseaux des eaux pluviales avenue des Pégauts et 180 000 € de marché à bons de commande. Cette inscription permet de poursuivre la politique volontariste d'entretien et d'aménagement engagée depuis plusieurs années.

Les écoles (9703) : L'enveloppe de 212 575,60 € comprend les travaux de réfection de toiture de l'école Simone Veil (suite de l'opération « école » subventionnée par l'État), le remplacement de la clôture de cette même école (côté primaire) et le remplacement de la clôture de l'école Marie Curie (deuxième partie - grillage).

L'école du Bourbonnais – Anne Sylvestre (AP23B) : Une inscription à hauteur de 15 000 € doit permettre la finalisation de l'opération.

L'École Municipale de Musique (AP23A) : Une inscription à hauteur de 265 000 € doit permettre la finalisation de la rénovation de l'équipement.

Les équipements sportifs (9704) : Une enveloppe de 58 000 € comprend le remplacement des tatamis et du robot du grand bassin de la Piscine.

Bâtiments administratifs (9707) : L'inscription de 43 784 € prend en compte la mise en conformité électrique des bâtiments communaux et la mise aux normes des ascenseurs.

Les équipements culturels (9706) : Une enveloppe de 18 987,50 € est programmée pour des acquisitions instrumentales à l'École de musique.

Informatique (9908) : Le budget de 52 277,97 € est fixé pour un renouvellement du matériel informatique et la mise en place de la téléphonie virtuelle sur l'ensembles des sites de la Collectivité.

Une enveloppe de 160 815,20 € (**chapitre 20**) est inscrite pour les acquisitions et travaux de l'année, hors opérations réglementaires et AP/CP. La Commune prévoit l'acquisition d'un véhicule afin de renouveler le parc (48 000 €), de robots de tonte (7 800 €), de débroussailleuses (1600 €), de désherbeur thermique (3600 €), de mobilier urbain (8 000 €).

Sont aussi prévus :

- le renforcement des stores du marché couvert (6 000 €),
- l'acquisition de cases de columbariums (25 000 €),
- l'extension du jardin du souvenir (2 500 €),
- l'achat d'un brumisateuse mobile (6 000 €),
- l'achat d'une benne pour poids lourd (7 000 €).

Les restes à réaliser 2025 (arrondis à l'euro) s'élèvent à 716 585 € en dépenses et à 542 204 € en recettes.

Ils se décomposent de la manière suivante :

Opération	Type d'opération	Dépenses	Recettes
Divers	Divers investissements	58 909	98 288
200009	Acquisitions foncières	136 191	
9701	Opérations immobilières	130 103	
9702	Opérations de voirie	333 836	332 166
9703	Tvx et équip. bat. scolaires	55 576	111 750
9704	Tvx et équip. bat. sportifs		
9707	Tvx et équip. bat administratifs	1 670	
9908	Informatique	300	
Total général		716 585	542 204

L'ensemble des dépenses réelles d'investissement est proposé en 2026 pour la somme de 3 865 692 €. Comme indiqué lors du Débat d'orientation budgétaire, 2026 étant une année de début de mandat qui fait suite à deux exercices marqués par un niveau d'investissement, le présent budget est transitoire pour permettre la construction du projet municipal.

Les dépenses d'investissement programmées permettent principalement de finaliser les projets engagés les années précédentes. La principale nouvelle opération d'investissement est l'aménagement à Bois Forêt.

Les écritures d'ordre se composent :

- au 040, d'une inscription de 148 295 €
- au 041, d'une inscription de 117 496 € de contrepassation des frais d'études suivis de réalisation.

L'ensemble des dépenses d'investissement s'élève à la somme de 5 937 580,05 €.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- **Chapitre 10 / Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)**

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), destiné à assurer une compensation, à un taux forfaitaire de 16,404 %, de la charge de TVA sur les dépenses réelles d'investissement de l'année précédente, est particulièrement élevé cette année grâce au dynamisme de l'investissement 2025. Il est estimé à 506 871,93 €.

- **Excédents de fonctionnement capitalisés 1068**

Ils pourvoient au besoin de financement, suite au résultat de la section d'investissement et de l'excédent de la section de fonctionnement. Ils s'élèvent à 1 980 479 € pour l'année 2026.

- **Chapitre 13 Subventions d'investissement et recettes d'équipement**

L'année 2026 comptabilise 1 900 010,52 € de subventions dont 542 204,52 € de recettes restant à réaliser.

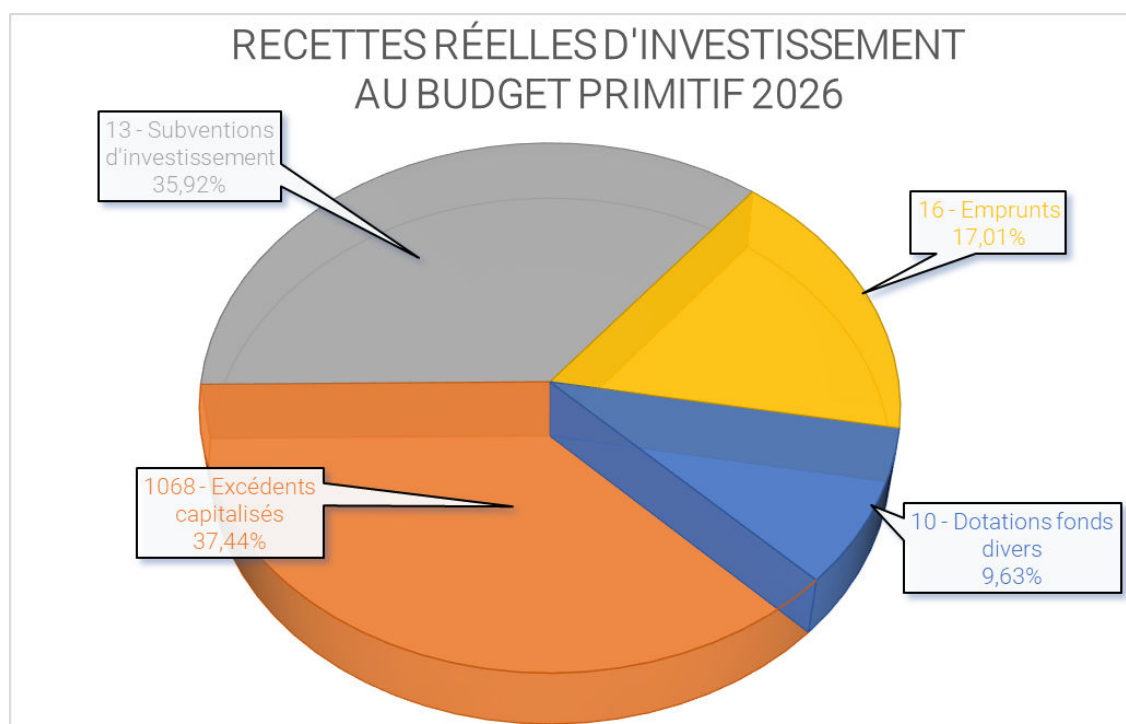
Pour rappel, les subventions en lien avec une AP/CP ne figurent pas en Restes à Réaliser et sont réinscrites selon le solde restant dû annuellement.

Les subventions d'équipement sont accordées sur la base des travaux ou achats d'équipements Hors Taxes (HT).

- **Chapitre 16 / Emprunts et dettes assimilées**

Un emprunt de 900 000 € sous forme de prêt relais est prévu en attente du versement des soldes des subventions.

L'ensemble des recettes réelles d'investissement est proposé en 2026 pour la somme de 5 290 159,45 €.



- **Les écritures d'ordre se composent :**

au 021, du virement de la section de fonctionnement (69 924,60 €),

au 040, de la dotation aux amortissements (460 000 €),

au 041, des opérations patrimoniales (117 496 €),

soit une inscription de recettes d'ordre de 647 420,60 €.

L'ensemble des recettes d'investissement est proposé pour la somme de 5 937 580.05 €.

BUDGETS ANNEXES

BUDGET DES OPÉRATIONS ASSUJETTIES À LA TVA

FONCTIONNEMENT					
	BP 2026	Budget cumulé 2025		BP 2026	Budget cumulé 2025
DÉPENSES RÉELLES	136 153,26	126 214,00	RECETTES RÉELLES	300 177,62	273 953,55
011 Charges à caractère général	126 503,26	110 660,00	70 Produits des services		750,00
65 Autres charges de gestion courante	1 700,00	7 900,00	731 Impositions directes	1 800,00	0,00
66 Charges financières	5 450,00	5 467,00	74 Dotations et participations	245 377,62	221 203,55
67 Charges spécifiques	2 000,00	2 000,00	75 Autres produits de gestion courante	53 000,00	52 000,00
68 Dotations aux provisions	500,00	187,00			
DÉPENSES D'ORDRE	164 024,36	190 521,00	RECETTES D'ORDRE		
023 Virement à la section d'invest.	155 024,36	184 204,71			
042 Opérations d'ordre entre sections	9 000,00	6 316,29			
			Excédent fonctionnement reporté		42 781,45
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	300 177,62	316 735,00	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	300 177,62	316 735,00
INVESTISSEMENT					
	BP 2026	Budget cumulé 2025		BP 2026	Budget cumulé 2025
DÉPENSES RÉELLES	29 955,98	264 979,08	RECETTES RÉELLES	17 700,40	88 537,53
<i>Opérations financières</i>	<i>18 000,00</i>	<i>17 481,00</i>	<i>Opérations financières</i>	<i>17 700,40</i>	<i>14 079,45</i>
16 Emprunts et dettes assimilées	18 000,00	17 481,00	10222 FCTVA	17 700,40	
			1068 Excédent capitalisé		14 079,45
<i>Opérations d'équipement</i>	<i>11 955,98</i>	<i>247 498,08</i>	<i>Recettes d'équipement</i>		<i>74 458,08</i>
21 Immobilisations corporelles	11 955,98	247 498,08	20 Immobilisations incorporelles		74 458,08
DÉPENSES D'ORDRE	74 458,08		RECETTES D'ORDRE	238 482,44	190 521,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	74 458,08		040 Opérations d'ordre entre sections	9 000,00	6 316,00
			041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	74 458,08	
			021 Immobilisations corporelles	155 024,36	184 205,00
Déficit investissement reporté	151 768,78	14 079,45			
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	256 182,84	279 058,53	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	256 182,84	279 058,53
TOTAL GÉNÉRAL	556 360,46	595 793,53		556 360,46	595 793,53

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 7,87 % par rapport au budget de 2025.

Il est prévu un virement à la section d'investissement de 155 024,36 € pour abonder la section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à la somme de 300 177,62 €.

Les recettes de fonctionnement

La subvention d'équilibre du budget principal est abondée à 245 377,62 €, afin de couvrir les besoins recensés en investissement.

Les recettes de fonctionnement sont de 300 177,62 €.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont constituées par les dépenses d'équipement à hauteur de 11 955,98 €.

Les recettes d'investissement

Le virement de la section de fonctionnement constitue la principale recette de cette année (155 024,36 €).

Le budget d'investissement est équilibré pour un montant de 256 182,84 €.

Le budget TVA s'équilibre en dépenses et en recettes à 556 360,46 €.

BUDGET DU TRANSPORT URBAIN

FONCTIONNEMENT					
	BP 2026	BP 2025		BP 2026	BP 2025
DÉPENSES RÉELLES	19 900,00	31 000,00	RECETTES RÉELLES	19 900,00	12 067,81
011 Charges à caractère général	1 000,00	1 000,00	Subvention d'équilibre	19 900,00	12 067,81
012 Charges de personnel	18 900,00	30 000,00			
DÉPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00
			Excédent fonctionnement reporté		18 932,19
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	19 900,00	31 000,00	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	19 900,00	31 000,00
TOTAL GÉNÉRAL	19 900,00	31 000,00		19 900,00	31 000,00

L'équilibre du budget est réalisé par la subvention d'équilibre communale de 19 900 €

Les dépenses sont évaluées pour prendre en charge l'entretien du véhicule ainsi que les charges de personnel (réévaluées cette année par la proratisation du temps agent).

Le budget transport urbain ne comporte que des dépenses et recettes de fonctionnement et s'équilibre à la somme de 19 900€.